

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Septidi 17 Pluviôse, an V.

(Dimanche 5 Février 1797).

Extrait des séances du congrès de Reggio. — Efforts de l'électeur de Bavière pour fournir des troupes à l'armée impériale. — Dîner donné par le ministre de l'intérieur aux autorités constituées et à l'état-major de Bruxelles. Détails sur la conspiration. — Discussion à ce sujet.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Bologne, le 7 janvier.

Le sénat ayant reçu des nouvelles du congrès cispadan par les députés bolonais, en a fait part au public. En voici le résultat.

Le congrès s'ouvrit le 27 au matin, composé de 36 représentans bolonais, 20 ferrarois, 22 modenais & 22 reggiens. Après qu'on eut mutuellement exprimé les sentimens les plus affectueux de bonne foi & de fraternité, on forma une députation des quatre provinces & on élut un président dans la personne du docteur Charles Facci, de Ferrare. On nomma ensuite des secrétaires & on prit la résolution qu'on ne voterait pas par scrutin secret, mais par assis & levé. La séance fut ensuite terminée.

Le soir, à six heures, le congrès se rassembla & fut séant jusqu'à deux heures de nuit. Plusieurs députés parlèrent avec beaucoup de force & d'éloquence sur le grand objet de l'union des quatre provinces. Après une longue discussion, le congrès décréta l'union indivisible de la république cispadane, & arrêta qu'on formeroit un comité des représentans des quatre provinces pour discuter & convenir des moyens les plus propres à cimenter cette union & à la rendre avantageuse aux quatre peuples.

Dans la séance du 28, les députés milanais, qui étoient venus pour fraterniser avec les représentans cispadans, furent introduits dans l'assemblée. Un d'eux prononça un discours éloquent, auquel le président répondit, en les invitant à assister à la séance.

Le congrès se déclara ensuite permanent. A trois heures après-midi, le son des trompettes annonça au peuple que les séances étoient publiques. En un moment toutes les tribunes de la salle furent remplies de citoyens. Le député Para. de Bologne, étant monté à la tribune, fit un éloquent discours sur l'union des représentans & sur la préférence du peuple de Reggio, qui avoit l'honneur de voir chez lui le berceau de la nouvelle république. Il invita

ensuite les représentans à renouveler l'acte par lequel la république avoit été déclarée une & indivisible. Tous les représentans se levant & agitant leurs chapeaux, approuverent solennellement le décret; & les applaudissemens des spectateurs se mêlèrent à ces démonstrations.

Le 30, le congrès fit publier une proclamation, adressée aux quatre peuples, par laquelle il leur faisoit part des résolutions déjà prises par leurs représentans.

Le 3 janvier, le congrès a adressé aux citoyens de Bologne un arrêté, par lequel il leur fait savoir qu'il s'occupe à faire une constitution qui unisse sous le même gouvernement & les mêmes loix les peuples qu'il représente, & qui assure en même-temps leur commune prospérité. Cette constitution sera aussi celle des Bolonais. Ces considérations ont engagé le congrès à décréter que la constitution acceptée par le peuple de Bologne avant la réunion, ne sera pas mise en activité.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 19 janvier.

Tandis que l'électeur de Saxe & les princes allemands, qui se sont mis sous la protection du roi de Prusse, refusent de fournir leur contingent à l'empereur l'électeur de Bavière redouble d'efforts pour le secourir. Dix mille hommes de troupes palatines vont remplacer le vide occasionné par la défection des troupes saxonnes. Ces dix mille hommes seront bientôt secondés par d'autres que le prince recrute maintenant.

L'Allemagne est visiblement divisée en deux partis. L'on attend, avec une impatience mêlée d'inquiétude, le résultat de la mission du marquis de Lucchesini, envoyé par le roi de Prusse à la cour de Vienne, pour lui déclarer que si on vouloit faire supporter les charges de la guerre aux princes qui, conjointement avec lui, ont fait leur paix particulière avec la France, il se verra obligé de prendre leur défense.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 11 pluviôse.

Le ministre de l'intérieur consacre ses matinées aux audiences. Les députés des divers départemens qu'il ne

doit pas parcourir, se sont rendus ici pour conférer avec lui; & tous reportent dans leurs départemens l'espérance d'un bonheur, inconnu jusqu'à ce moment aux habitans de la Belgique. Du reste, on procure au ministre le plaisir des spectacles, des concerts & des bals, où sa présence, qui n'y est communément que de quelques instans, attire un grand concours. Hier, il a donné un repas de 60 couverts, auquel on a invité les autorités constituées, les états-majors & plusieurs femmes distinguées. On n'a pas vu assis à ce banquet d'hommes proscrits par l'opinion publique, & que tant de gouvernans caressent, tout en les méprisant. Quelques nouveaux enrichis aux dépens de la république, dont Bruxelles abonde, auroient bien désiré trouver place à sa table. Ce matin, le ministre a assisté à la parade avec sa famille, & de-là s'est promené dans le Parc. On regarde comme de bon augure l'empressement du peuple à chercher sa rencontre.

Sa prudence vient de déconcrter les projets de nos anarchistes. On avoit annoncé sur l'affiche du spectacle, pour aujourd'hui, le *Souper des Jacobins*. La municipalité s'étoit constamment opposée à cette représentation anti-jacobite. Cette pièce ne pouvoit pas manquer d'être applaudie par le public, irrité d'avoir été forcé d'entendre, par ordre, trente fois pendant trente jours le *Chant du Départ* & l'*Hymne des Marseillais*; mais alors les jacobins de crier à la réaction. La municipalité a été consulter le ministre. Croyez-vous, citoyens, leur a-t-il demandé, que cette représentation puisse troubler la tranquillité? D'après leur réponse, qu'ils le présument, le ministre leur a dit: « Une de vos plus importantes fonctions est le maintien de l'ordre; c'est à vous que la loi en confie le dépôt; suivez les conseils de la prudence & de la connaissance que vous devez avoir de la disposition des esprits ». Cependant la représentation de la pièce ne devoit pas troubler l'ordre; le public l'a demandée avec des instances redoublées; le général en chef a cru devoir y céder; le *Souper des Jacobins* a été joué, le public satisfait, & les calculs de la municipalité ont été trompés.

F R A N C E.

De Paris, le 16 pluviôse.

Plusieurs journaux ont publié, il y a quelque tems, que près de cent Marseillais étoient descendus dans l'arrondissement de la 6^e. municipalité, & y avoient fait viser leurs passe-ports. Cet avis est démenti par une lettre publique des membres de cette même municipalité.

Faypoult, ministre à Gènes, n'est pas rappelé, comme on l'a dit. On assure qu'il avoit offert sa démission, & que le directoire ne l'a pas acceptée.

C O R P S L E G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen RIVOY.

Suite de la séance du 15 pluviôse.

Nous avons fait connoître sommairement les pièces lues hier au conseil des cinq cents; nous allons en donner un extrait plus détaillé.

La première pièce est un procès-verbal de l'arrestation

des prévenus & l'inventaire des pièces saisies sur eux.

La seconde pièce est le plan de la conspiration; cette pièce a été oubliée dans le paquet adressé au conseil des cinq cents; mais comme elle est connue en ce qu'elle a été lue aux anciens, nous allons en placer ici l'extrait.

On devoit poser des corps-de-garde de gens sûrs à toutes les barrières & aux murs de clôture; ne laisser entrer que les approvisionnement & les fideles attendus lesquels répondroient au mot d'ordre convenu; ne laisser sortir personne dans les premières vingt-quatre heures; s'emparer des Invalides, de l'Ecole-Militaire, des magasins des Feuillans, des télégraphes, des Tuileries, du Luxembourg & des maisons des ministres; s'assurer du cours de la riviere au-dessus & au-dessous de Paris; 300 hommes de Versailles, de Sevres ou de Paris suffiroient pour s'emparer des poudrières d'Essonne, puis de Corbeil, & du donjon de Vincennes, pour en faire une prison ou pour protéger la retraite en cas de besoin; les habitans de Vincennes sont bons. Etablir au Temple le quartier-général & la résidence des représentans du roi; intercepter les ponts; contenir les faubourgs Antoine & Marceau, par tous les moyens militaires; établir une batterie à Montmartre pour contenir Paris & éclairer les routes du Nord. Si la promesse de l'amnistie ne ramene pas chaque directeur, mettre leur tête à prix & les déclarer traités au roi & à la patrie; consigner les membres des deux conseils dans leurs maisons, sur-tout empêcher leur réunion & leur inspirer de la terreur; s'assurer des municipalités, des jacobins & des principaux terroristes; rétablir la juridiction prévôtale & les anciens supplicés; au premier propos incendiaire faire juger prévôtalement; brûler les journaux jacobins, du *Pere Duchêne*, des *Hommes Libres*, de la *Sentinellet*, de l'*Ami des Loix*, du *Rédacteur*, des *Défenseurs de la Patrie*, &c.; arrêter leurs auteurs; mettre en liberté tous ceux qui ne seroient pas en prison pour crime; proclamer une amnistie au nom du roi; annoncer la paix comme prochaine; ordonner aux juges-de-peace, aux tribunaux de continuer provisoirement leurs fonctions au nom du roi; faire une proclamation honorable pour les armées & amicales pour les puissances étrangères; faire garder honorablement, mais avec surveillance, les ambassadeurs étrangers, jusqu'au retour des courriers qui seroient expédiés à leurs cours; ordonner à tous les fournisseurs & agens de continuer leurs services; faire circuler dans les rues de nombreuses patrouilles; ordonner l'ouverture des boutiques; faire un approvisionnement de grenades, c'est le meilleur moyen de dissiper les attroupemens; rendre à la gendarmerie son nom de anar-chassée lui donner un chef, & lui faire faire le service de Paris; envoyer des proclamations dans les provinces aussitôt que le roi auroit été proclamé à Paris; déployer la plus grande sévérité contre les royalistes qui se livreroient à des vengeances dans le moment où l'indulgence seroit proclamée au nom du roi; nommer M. Vauvilliers directeur général des approvisionnement, que personne ne peut mieux administrer que lui; nommer M. Henin, ancien premier commis, ministre des affaires étrangères; laisser Bénézech à l'intérieur; mettre à la marine M. de Fleuriot; à la justice, Siméon ou Paresseux; aux finances, M. Vignolle des Granges, demeurant rue Saint-Florentin, vis-à-vis l'hôtel de l'Infantado; au ministère des Indes Barbé-Marbois; au ministère de la police laisser Cochon ou y mettre Portalis. Mais Cochon a voté la mort du roi; ce seroit trop effaroucher les royalistes. Réunir les

sur eux, anciens agens de la police & les charger de remonter cette
 tion; cette partie; abolir sur-le-champ les décades & le compt répu-
 conseil des blicain; charger M. de Bar, ancien major de la garde de
 ce qu'elle Paris, de recréer cette garde; ordonner aux anciens inten-
 l'extrait dans de se rendre dans les provinces; ordonner à M.
 gens sûrs à lilliere de reprendre la direction générale des ponts &
 ne laisser lassées; être avare du sang français & se souvenir
 es attendus aucun gouvernement n'a le droit de faire mourir que
 ne laisser pour l'exemple.

Le troisième piece porte en tête : *Liste de ces mes-
 sagers à grands projets.* Suivent les noms de Bouillé,
 andrian-Menil, Narbonne, le prince de Poix, le baron
 (sans être dans la grande confiance), le fils du
 devant comte d'Artois (le seul qui n'est pas encore à
 Paris, mais qu'on attend pour commencer l'attaque). On
 assure parcellément que le duc de Bourbon doit arriver à
 la même époque.

La quatrième piece est le rapport du citoyen Ramel,
 commandant de la garde du corps législatif. (L'extrait
 a été inséré dans notre feuille d'hier).

La quatrième est une lettre du citoyen Malo au mi-
 nistre de la police; elle est écrite du 10. Je suis allé,
 écrit-il au ministre, comme je vous en avois prévenu,
 rendez-vous que m'avoit assigné ce commissaire dont
 vous ai parlé: il m'a fait voir des lettres signées de
 Louis XVIII & d'autres du comte d'Artois; en disant:
 Ce n'est pas là le tout; voilà des pouvoirs illimités du
 roi; nous ne sommes que trois qui en ayons de semblables
 tous les émigrés, partant de l'armée de Coudé pour prendre
 le commandement des différentes provinces du royaume,
 nous sont adressés directement; quand ils sont arrivés à leur
 destination, ils nous adressent leur correspondance; & nous
 sommes les seuls qui correspondions directement avec S. M.
 Nous promettons, au nom du roi, à tous les militaires
 qui serviront à le remettre sur le trône, de leur donner
 des brevets au moins suivant les grades dont ils sont re-
 venus ou suivant le courage qu'ils auront montré; cela
 vaut mieux que l'état précaire dont ils jouissent à pré-
 sent. Au surplus, notre caisse militaire est arrivée & nous
 ne manquerons pas d'argent; nous saurons bien saisir
 l'occasion, en payant largement, pour faire faire un mou-
 vement aux jacobins, & par là nous parviendrons à cul-
 buter le gouvernement; un prince en prendra les
 chaînes jusqu'à ce que le roi soit arrivé: nous sommes bien
 sûrs de notre coup par la quantité de militaires non em-
 ployés ou déserteurs de tous grades qui sont à Paris &
 que nous payons. Une fois le gouvernement détruit, il
 n'y a pas à douter que les honnêtes gens ne se rangent
 de notre côté dans la crainte de voir renaitre le régime
 de la terreur.

La sixième piece est un second rapport du citoyen Malo,
 du 11, (inséré dans la feuille d'avant-hier).

La septième est un troisième rapport du même, en date
 du 12 pluviôse; il y dit: « Citoyen ministre, je ne me
 suis pas étendu dans mon précédent rapport sur l'article
 des orléanistes, malgré que ces trois messieurs m'ayent
 désigné les principaux chefs de cette faction. Le fils d'Or-
 léans est dans ce moment à Paris, & ils avoient des
 personnes affidées qui se mettoient à sa recherche pour
 de suite vous donner connoissance de sa retraite, dès qu'ils
 en auroient été instruits; ils le soupçonnoient chez Santerre.
 Je ne parle pas non plus dans mon rapport, de Barriere
 ou Labarriere, commandant l'artillerie à l'Ecole Militaire;

ils étoient parfaitement sûrs de lui; il n'étoit resté en
 France que parce qu'il en avoit reçu l'ordre du roi: il
 les avoit assurés qu'ils pouvoient compter sur Dabuisson,
 commandant d'artillerie à la Fere, & aussi-tôt qu'ils lui
 auroient donné des ordres il mettroit à leur disposition
 toutes les pieces de canon qui se trouvoient sous son
 commandement.

La huitième piece est l'interrogatoire subi par de la
 Villeurnoy, lequel s'est dit âgé de 47 ans, maintenant
 sans état, ci-devant maître des requêtes: il a reconnu
 toutes les pieces qui lui ont été présentées, le citoyen
 Debar se trouve nommé & impliqué dans une de ces
 pieces; on voit aussi que dans sa société, on donnoit à
 de la Villeurnoy le nom d'Etienne. Il a nié que son plan
 fût hostile; un des articles étoit de consigner jusqu'à
 nouvel ordre les membres des deux conseils à la garde
 des propriétaires, principaux locataires & portiers de
 leurs domiciles.

La neuvième piece est l'interrogatoire de Brothier.

On lui a demandé quelle étoit la troisième personne
 avec laquelle il s'étoit trouvé chez le citoyen Malo; il
 a répondu que c'étoit le citoyen Dunan, sur lequel il
 ne pouvoit ni ne vouloit donner de renseignements.

On lui a présenté ensuite une note, & on lui a
 demandé s'il connoissoit les personnes qui y étoient dé-
 signées comme devant être employées à titre de minist-
 res dans le nouvel ordre de choses que son plan avoit
 pour objet.

Je reconnois cette note, a-t-il répondu; elle a été lue
 en ma présence chez le citoyen Malo; on y a déchiré le
 nom de Dumas, député au conseil des anciens, qui étoit
 en tête, & ce à la prière du citoyen Malo.

La dixième piece est l'interrogatoire de Dunan; il a
 dit s'appeler Théodore Dunan, être âgé de 33 ans; être
 épicier en gros, natif de Saint-Saulgere, département de
 la Nièvre, demeurant à Paris comme citoyen, rue de
 l'Oursine, n°. 2, & comme épicier en gros, rue Notre-
 Dame-des-Champs, n°. 1481.

Il a dit ne connoître que le citoyen Brothier; il a
 assuré qu'il n'avoit rien entendu de ce qui s'est dit chez
 Malo, quoiqu'il y fût; n'avoit en pour objet dans tout
 ceci qu'une fourniture d'eau-de-vie à faire; être de re-
 tour de Suisse depuis 1796; il a dit y avoir été pour vendre
 des objets de son commerce.

On a saisi dans ses effets un coffre garni d'étoffes à
 bordure d'or, brodé en or & soie & doublé d'une étoffe
 blanche, dans lequel on a trouvé 454 louis tant doubles
 que simples.

Les pieces 11 & 12 sont les interrogatoires de Poly
 & de Debar.

Poly a nié tout ce que le citoyen Ramel a dit tenir
 de lui; il a ajouté qu'il passoit tout son tems avec le
 citoyen Maillard, chez lequel le 6 janvier il a tiré le roi
 de la feve & crié *le roi boit*, mais non *vive le roi*. Il
 a été membre de la société populaire de Troyes & y a
 arboré le bonnet rouge.

De la Villeurnoy a été trouvé saisi d'un portrait de
 Louis XVI & d'une tabatiere à double médaillon, re-
 présentant une lanterne magique & les trois figures de
 Louis XVI, de sa femme & de son fils.

Debar est convenu de ses relations avec de la Vil-
 leurnoy, mais a nié qu'il connût son plan de conspira-
 tion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LICERET.

Séance du 15 pluviôse.

On reprend la discussion sur les successions ; elle est interrompue par un message du directoire, qui envoie les pieces relatives à la conspiration nouvellement découverte. (Voyez le conseil des cinq cents).

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 16 pluviôse.

On lit la rédaction du procès-verbal de la séance du 10, où il fut question des troubles de Toulouse.

Quelques membres réclament contre la partialité avec laquelle ce procès-verbal est fait. Camus s'indigne qu'on veuille chercher à rallumer des haines dans le conseil. Il représente que les citoyens rédacteurs se bornent à rapporter les faits.

Le conseil arrête qu'ils recommenceront leur procès-verbal.

On lit le plan de la dernière conjuration qui avoit été oublié parmi les pieces envoyées hier au conseil.

Tallien & Sinéon, nommés dans ces pieces, paroissent successivement à la tribune, & protestent que jamais ils n'ont connu les conspirateurs ni eu aucune relation avec eux ; ils opposent à ces inculpations la conduite qu'ils ont tenue, les principes qu'ils ont constamment professés.

Chazal a la parole pour une motion d'ordre : il demande le renvoi à une commission du message adressé hier au conseil par le directoire exécutif, afin qu'il fasse un rapport sur les mesures que ce message provoque.

Dans son discours, Chazal exhorte les représentans du peuple à abjurer toute haine, toute prévention, & à se réunir tous contre l'ennemi commun.

Il exhorte le gouvernement à remonter toujours en fait de conspiration au royalisme, & à ne pas perdre de vue les salons dorés qu'il habite.

Le renvoi demandé par Chazal est ordonné. Son discours sera imprimé & distribué au nombre de six exemplaires.

Lamarque propose l'envoi aux départemens & aux armées, des pieces lues hier. Il faut, selon lui, opposer l'authenticité à toutes les assertions hasardées ; il s'étonne qu'on ait osé dire que le dessein des royalistes étoit de faire punir moins sévèrement ceux qui ont fait le 10 août que les constitutionnels de 91.

L'envoi aux départemens & aux armées est ordonné.

On propose l'impression de son discours. Henry Larivière s'y oppose ; il dit qu'on ne peut pas imprimer un discours, où ceux qui, par leur zèle & leur dévouement à la république, ont fait découvrir la conspiration, sont soupçonnés d'infidélité.

Plusieurs voix. — Oui ! oui !

Henry Larivière fait remarquer que cette conspiration a des ramifications étendues ; je le proclame avec consolation, dit-il ; le royalisme, si redouté, si redoutable, seroit sans force si...

Des murmures violens interrompent la Rivière ; il fait

de vains efforts pour être entendu ; une foule de membres de leurs places crient contre lui. Villetar, Lecointe mandent la parole ; le tumulte est au comble ; le président se couvre.

La tranquillité revient ; le président prend la parole. Cette séance, dit-il, offroit un spectacle consolant ; j'avois exhorté les représentans du peuple à l'union de cœurs ; je suis affligé que le préopinant ait semblé détruire cet effet...

Le président est interrompu ; Larivière lui parle avec vivacité ; Pastoret & Joardan courent à la tribune Dumolard, Camus & vingt autres y vont aussi & pressent autour. Le président est l'objet d'explications qui paroissent graves.

Pastoret insiste pour avoir la parole ; Camus aussi le président la reprend. J'ai témoigné, dit-il, combien j'étois affligé que le discours du préopinant détruisit le bon effet de cette séance...

Voilà votre tort, lui crient un grand nombre de membres.

Les mêmes membres remplissent toujours & entourent la tribune.

Camus a la parole ; il annonce qu'il s'interdira toute réflexion sur ce qui vient de se passer ; mais comme c'est des grands intérêts de la république que le conseil doit s'occuper, il demande l'ordre du jour sur tout ce qui vient de se passer.

Le conseil se leve aussi-tôt pour adopter cette proposition, avant même qu'elle soit mise aux voix, & le président leve la séance.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution sur le retirement total des mandats.

Bourse du 16 pluviôse.

Amsterdam.....59 ⁵ / ₈ , 60 ¹ / ₂ .	Marseille.....au pair
Hambourg....194, 191 ¹ / ₂ .	Bordeaux..1 ¹ / ₄ bénéf. à 10 j.
Madrid.....11 l. 2 s. 6 d.	Or fin....101 liv. 17 s. 6 d.
Madrid effective.....	Lingot d'arg....50 l. 10 s.
Cadix.....11 l.	Piastre.....5 liv. 5 s. 6 d.
Cadix effective.....	Quadruple..79 liv. 7 s. 6 d.
Gènes.....91 ¹ / ₄ , 92 ¹ / ₄ .	Ducat d'Hol.....11 l. 8 s.
Livourne.....101 ¹ / ₂ .	Souver.....33 l. 17 s. 6 d.
Bâle..... ¹ / ₂ 10 j., 2 3 mois.	Guinée.....
Lausanne.....2 ¹ / ₈ , 3 mois.	Mandat. 19 s. ¹ / ₂ , 19, 19 9 d.
Londres.....25 l.	Rent.g l. 10 s., 7 s. 6 d. à 5 s.
Lyon.....au pair.	

Esprit ⁵/₆, 475 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 372 l. 10 s. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique.... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Ham-bourg, 2 l. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 21 s. — Chandelle, 12 s.

De la Révolution de France, par M. Neckar ; 4 vol. in-8°. imprimés en Suisse. On en trouve des exemplaires chez Maret, Libraire, Palais Egalité, cour des Fontaines. Prix, 10 liv.

Cet ouvrage ne peut manquer d'exciter une vive curiosité. On s'attend bien à y trouver des opinions peu favorables à la révolution & à la constitution républicaine ; mais on doit s'attendre aussi à y trouver les lumières d'un esprit supérieur, la sincérité d'un honnête homme & le talent d'un grand écrivain. Nous en parlerons plus en détail lorsque nous aurons eu le tems de le lire.